

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.
- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

Pagination continue.



Vol. III.—No. 6.

MONTREAL, JEUDI, 8 FEVRIER, 1872.

ABONNEMENT, \$3.00.
PAR NUMERO, 7 CENTS.

GALERIE NATIONALE.

MONSIEUR IGNACE BOURGET, EVEQUE DE MONTREAL.

Soixante-et-treize ans ; trente-quatre d'épiscopat, et cinquante de sacerdoce.

Les cheveux blancs comme l'aube dont il se revêt pour l'office divin, lisses et soyeux, les yeux bleu-pâle, le regard doux et placide que donnent la vertu et l'habitude de la méditation ; le front saillant et bien développé, tous les signes de l'énergie dans le haut de la figure, et de la douceur dans la bouche, dans le sourire qui erre presque constamment sur ses lèvres ; le teint frais et coloré de la jeunesse, une figure qui rayonne, tant le sang qui l'anime est riche et abondant, quelque chose de diaphane illuminé par une douce lumière. Une voix pénétrante dont le timbre métallique et monotone a quelque chose de plaintif.

Tempérament sanguin, vif et nerveux, qui se traduit par des mouvements saccadés, lorsqu'il marche et par un changement continu de position lorsqu'il est assis. Taille moyenne, mais assez forte, peu de chair, mais de bons muscles, une organisation physique, délicate et vigoureuse en même temps : une attitude modeste, une physionomie pleine de douceur, de bienveillance et de recueillement, qui frappe l'homme le plus indifférent et la force de s'incliner avec respect ; type accompli que l'artiste, voulant peindre la vertu sous des traits humains, devrait prendre comme modèle. Combien de fois, à la vue de certains tableaux représentant quelques-uns des hommes vénérés par l'église, n'avons-nous pas entendu dire : "comme ce portrait ressemble à Mgr. Bourget !"

Caractère doux, aimable, affable, modeste, timide même et cependant susceptible de résolutions énergiques, capable d'entreprendre les choses les plus difficiles, les luttes les plus sérieuses, un arbre délicat aux branches chargées de fleurs et de fruits avec des racines de chêne. Exemple frappant de la puissance du sentiment religieux.

Aimant à rire et à plaisanter et sachant le faire avec délicatesse, conversation enjouée, intéressante. Esprit vif et délié qui doit plus au travail qu'à la nature, recherchant le beau et le vrai. Imagination ardente qui embellit de fleurs exquises les douces émanations de sa foi et de sa piété. Plusieurs des mandements de Monseigneur sont des œuvres remarquables où la justesse des aperçus et l'énergie du raisonnement se mêlent aux agréments du style, aux poétiques inspirations de la religion et de la patrie.

Religion et patrie ! on sent en quelque sorte les battements de son cœur lorsqu'il parle de ces deux choses sacrées ; on comprend que pour elles, il est prêt toujours à faire les plus grands sacrifices.

Se multipliant à l'infini pour remplir les devoirs innombrables que son ministère et son zèle lui imposent. On se demande : comment à son âge et avec la maladie qui menace si souvent de le ravir à l'affection de son diocèse, il peut vaquer à tant de choses et s'occuper en même temps de questions qui à elles seules devraient absorber toutes ses facultés, tous ses instants.

Tard, bien tard dans la nuit, on voit souvent une lumière briller à une des fenêtres de l'évêché ; c'est l'évêque de Montréal qui prend sur son sommeil les heures dont il a besoin pour compléter ses laborieuses journées ; et à

quatre heures du matin, on peut voir cette lumière se rallumer. Le dernier au sommeil et le premier à la prière et au travail. Tel il était écolier et plus tard ecclésiastique ou simple prêtre, tel il est aujourd'hui, soumis à la règle, assidu à tous les exercices de piété, poussant jusqu'au scrupule le désir de donner à chacun de ses actes le cachet de la perfection.

On connaît les œuvres de son dévouement pour le salut des âmes et de sa charité pour toutes les misères de la société, notre ville est remplie, en quelque sorte, des communautés qu'il a fondées, des asiles bénis qu'il a ouverts à toutes les infortunes physiques et morales. Les bonnes œuvres ! elles naissent sous son souffle comme les fleurs sous les tièdes haleines du printemps.

On l'a vu au milieu des épidémies, au sein des hôpitaux et des prisons, dans tous les asiles consacrés à la souffrance ou au repentir, ces glorieux champs de bataille où jamais la charité catholique n'a été vaincue ! et partout il a laissé des traces ineffaçables de son passage.

Lorsque des milliers d'Irlandais, frappés d'une maladie terrible en abordant nos rivages, se tordaient dans la douleur et répandaient autour d'eux le venin de la contagion, quelle est l'ombre bienfaisante qui plana sur les scènes lugubres dont les bords du St. Laurent furent alors témoins ? Quel est le dévouement qui allégea les souffrances de ces infortunés par les consolations de la religion, et donna aux enfants de ceux qui succombèrent, d'autres pères et d'autres mères.

Ceux qui ont survécu se souviennent de cette figure qui leur apparut tant de fois, dans leur agonie, comme une vision céleste, un symbole d'espérance, et ils ne l'oublieront jamais.

Voyez ces personnes qui, tous les jours, gravissent lentement les marches de pierre qui conduisent à l'évêché de Montréal ; ce sont des vieillards, des hommes dans la force de l'âge, mais abattus par la souffrance, des femmes, des jeunes gens ; tous ils vont là demander des consolations ou des secours à leur saint pasteur, le refuge des affligés. Voyez cette mère, à la figure rougie par les larmes, aux yeux creusés par l'insomnie, elle vient de loin ; son enfant est malade, il souffre d'une maladie que les médecins croient incurable, elle vient le présenter à monseigneur pour qu'il le guérisse. Le bon et pieux évêque l'accueille avec bienveillance ; il comprend, dans la sensibilité de son cœur, ces inquiétudes maternelles : quel bonheur pour lui s'il pouvait toutes les consoler ! On dit que ces pauvres mères s'en retournent toujours consolées, et que plus d'une attribue la guérison de son fils aux prières de monseigneur.

J'ai mentionné sa piété. On peut dire qu'elle a été l'aurore de sa vie, l'arôme de ses vertus et le principe fécondant de ses œuvres. C'est à elle qu'il doit en grande partie l'énergie qui le soutient et qui lui a donné les moyens de triompher de son humilité. Convaincu qu'il n'est rien par lui-même, il aurait succombé sous le fardeau de sa responsabilité, sans sa confiance illimitée dans l'efficacité de la prière et de la protection spéciale de la Ste. Vierge, dont il est un des serviteurs les plus dévoués.

Lorsque, dans son immense désir de faire le bien, il a demandé la bénédiction du Ciel sur un projet qu'il croit avantageux au salut des âmes et à la gloire de la religion, il ne s'arrête plus devant aucun obstacle. Quelques-uns croient que cette pieuse obstination est dangereuse,

si elle va jusqu'au point de négliger les règles ordinaires de la conduite humaine, si elle ne tient pas suffisamment compte des circonstances de temps, de lieu, de mœurs et de gouvernement. Ils disent que si les évêques ont des chapitres et les rois des ministres, c'est parce que l'homme, quel qu'il soit, est sujet à erreur.

Je touche, en passant, à la seule note discordante au milieu du concert d'éloges qui s'élève autour de la vie du vénérable évêque de Montréal, à la seule ombre que certaines personnes remarquent dans le tableau qui porte sa belle et noble figure.

C'est peu de chose quand on pense à l'ardeur des luttes dont l'épiscopat de monseigneur a été rempli, à l'importance des questions qui ont été soulevées. Ajoutons que ceux mêmes qui disent cela sont les premiers à rendre hommage à toutes les qualités admirables dont monseigneur est doué.

C'était en 1821. L'illustre évêque Plessis avait triomphé de tous les obstacles qui s'étaient opposés à l'exécution du projet qu'il poursuivait depuis longtemps, pour établir l'Eglise du Canada sur des fondements solides et durables ; il avait obtenu la division de son vaste diocèse, et M. Lartigue, prêtre du Séminaire de St. Sulpice, avait été fait évêque de Montréal, évêque auxiliaire, à la grande joie de la population catholique de ce diocèse. Le nouvel évêque ayant demandé à Mgr Plessis, de lui donner comme secrétaire quelqu'un qui pût l'aider dans l'exercice de ses nombreuses et difficiles fonctions, l'évêque de Québec lui indiqua un jeune ecclésiastique qui faisait la classe au collège de Nicolet. "On le dit un peu scrupuleux, ajoutait Mgr Plessis, mais nul ne fera mieux votre affaire."

Ce jeune ecclésiastique était né le 30 octobre 1799, dans une concession de la paroisse de la Pointe Lévis, connue sous le nom de "Arlaka." L'humble et antique maison où il vit le jour est devenue célèbre, les gens de l'endroit la montrent avec orgueil au touriste curieux en disant : "C'est là qu'est né Mgr Bourget."

Son père, Pierre Bourget, et sa mère Thérèse Paradis étaient à la tête d'une famille de treize enfants ; Ignace était le onzième. Après avoir été à une école tenue par un monsieur Gingras, dans la paroisse de Beaumont, voisine de celle de Lévis, il était entré au Séminaire de Québec, où il avait fait son cours classique. Quelques-uns de ses compagnons de classe étaient Mgr Magloire Blanchet, M. le Grand Vicaire Gauvreau, M. Chartier, Prêtre, l'hon. juge Bédard, M. le Dr. Bardy, D. Defoy. Il avait embrassé l'état ecclésiastique, et après avoir étudié la théologie au Séminaire de Québec, pendant une couple d'années, il était passé au Collège de Nicolet.

M. Rainbault était alors supérieur de cette maison naissante et en même temps curé de la paroisse ; M. Lepron, dont l'évêque de Montréal garde les meilleurs souvenirs, était Directeur du Collège.

La vie du jeune lévite avait toujours été jusque là douce, modeste et vertueuse ; sous le toit paternel comme sous le toit du collège, il avait grandi dans les bonnes pensées, les généreuses aspirations. Sous les dehors simples et modestes de cet enfant, les directeurs du Séminaire de Québec et du Collège de Nicolet n'avaient pas tardé à deviner un caractère d'élite, une intelligence susceptible de rapides développements. Ce fut aussi la manière de voir de Mgr Plessis qui se connaissait en hommes ; il l'avait prouvé plus d'une fois et en particu-

lier, lorsqu'il prit sous sa protection le pauvre petit garçon qui devint le célèbre Vallières.

Lorsque le jeune Bourget partit pour Montréal au mois de mai 1821, il ne se doutait pas dans son humilité qu'il serait, un jour, le successeur de l'évêque éminent à l'ombre duquel il allait travailler. Il arriva dans cette ville au milieu des nuages qui assombrirent les premiers temps de l'épiscopat de Mgr Lartigue. On sait que de graves difficultés avaient forcé l'évêque de laisser le Séminaire et d'aller demander l'hospitalité aux dames de l'Hôtel-Dieu.

Donner une église et un évêché à l'évêque fut alors le mot d'ordre de la population catholique de Montréal. Les citoyens du faubourg St. Laurent se distinguèrent surtout par leur zèle en faveur de cette grande œuvre.

Le Comité nommé pour la conduire à bonne fin se composait de MM. A. Tulloch, T. Truteau, P. Fiset, M. Nadeau, Leduc, Bourbonnière, Pominville, etc. MM. Denis, Benjamin Viger et Louis Joseph Lapineau donnèrent le terrain où se trouve l'église actuelle de St. Jacques.

Les souscriptions furent généreuses, et l'entreprise alla si vite que le vingt septembre mil huit cent vingt cinq, Mgr Lartigue et son secrétaire entraient dans le premier évêché de Montréal.

Le jeune secrétaire fut d'un grand secours pour le succès de cette œuvre; son zèle, son activité et le dévouement avec lequel il remplissait les devoirs de son ministère lui gagnèrent en peu de temps la confiance de son évêque et l'affection du peuple. Aussi, lorsqu'en 1836, Mgr Lartigue fut définitivement nommé évêque titulaire du diocèse de Montréal, il se hâta de s'adjoindre comme coadjuteur celui qui depuis dix ans partageait ses labeurs. Le 25 juillet 1837, le modeste enfant de Lévis était consacré évêque de Telmesse, dans la nouvelle cathédrale, au milieu d'un concours immense du peuple et du clergé; ce fut un grand jour, une fête brillante pour le diocèse de Montréal.

Trois ans plus tard, la population de Montréal se pressait encore dans la même enceinte; mais cette fois l'événement qui la réunissait était bien différent; elle venait rendre ses derniers devoirs aux restes mortels du premier évêque de Montréal. Mgr Lartigue était mort, le 19 avril 1840.

Son successeur était tout nommé d'avance; Mgr Bourget prit possession du siège épiscopal de Montréal, le 23 avril 1840. Il annonçait cet événement, le 3 mai suivant, dans un mandement tout imprégné d'humilité et du sentiment de la responsabilité immense qu'il assumait. Après avoir déploré dans des termes pleins d'amertume la mort de l'illustre défunt, il ajoutait:

« Le regret que vous cause sa mort est d'autant plus amer, que vous ne pourrez, Nos Très Chers frères, vous consoler de cette perte immense, en voyant le fardeau de l'Épiscopat passer à un sujet si peu qualifié pour remplacer auprès de vous ce savant et vertueux prélat. « Hélas! que nous sommes loin d'avoir les dispositions nécessaires pour remplir dignement les sublimes fonctions de l'Apostolat; et qu'il est à craindre que Dieu n'ait permis notre élévation que pour nous punir de nos innombrables péchés et vous châtier vous-mêmes du mépris que vous auriez fait des grâces que vous avez reçues par le ministère de cet excellent pontife. »

Paroles sublimes que la religion catholique seule peut produire dans toute leur candeur!

Le pieux évêque se mit à l'œuvre et se consacra plus que jamais à cette vie de prière et de travail à laquelle il était déjà habitué; il laissa couler de son cœur cette source intarissable de foi et de piété dont les eaux bienfaisantes fécondent depuis un demi siècle le diocèse de Montréal.

Il faudrait bien des pages pour raconter tout les bienfaits et les événements glorieux de son épiscopat. Tout ce que son âme ardente a pu lui inspirer pour détruire le vice et l'erreur, augmenter la foi et faciliter le salut des âmes dans son diocèse, il l'a fait. Les yeux toujours levés sur tous les dangers qui pouvaient menacer le troupeau confié à ses soins, il a prié, il a veillé sans cesse.

Il a fondé une quinzaine de communautés, de maisons de charité et d'éducation, et une vingtaine de sociétés, confréries ou pieuses congrégations. C'est à lui que nous devons, par exemple, l'établissement dans ce diocèse des membres éminents de la société de Jésus et des RR. PP. Oblats si populaires parmi nous, des dames de la Providence, du Bon Pasteur, de la Miséricorde, des Frères Josephites et de St. Viateur, des Pères et religieuses de Ste. Croix, l'Institut des Sourds-Muets, l'Association des Dames de charité, la Société Ste. Blandine pour les filles de service, l'Hospice St. Joseph pour les prêtres vieux et infirmes, plusieurs salles d'asile, etc., etc., etc.

Il s'est associé à toutes les généreuses aspirations, à tous les dévouements qui avaient pour but de développer la vocation religieuse dans son diocèse. Il serait heureux s'il n'avait qu'à frapper la terre du pied pour en faire sortir des légions de prêtres, de missionnaires et de reli-

gieuses qu'il voudrait envoyer dans toutes les parties de l'Amérique porter le flambeau de la foi. Il a peut-être même dans ce but louable trop contribué au développement de l'éducation classique.

Il a écrit trois à quatre cents mandements et lettres pastorales; j'ai dit que plusieurs étaient remarquables. Citons en particulier son mandement sur les *Tables Tournantes* qui a reçu, même en France, les plus grandes éloges pour les connaissances théologiques et philosophiques qu'il renferme, celui sur l'Université Laval, l'incendie de Montréal, l'épidémie de 1847, les orphelins des Irlandais émigrants, les infortunes de Pie IX en 1848, l'usure, l'indépendance et l'inviolabilité des États Pontificaux, le Denier de St. Pierre, etc., etc.

Il y a là des pages admirables qui rappellent le langage des premiers Pères de l'Église, et dans lesquelles brillent comme des diamants les plus belles qualités du cœur et de l'esprit.

Dans plusieurs de ces mandements, il fait des appels chaleureux au sentiment national de la population en faveur de la colonisation, de l'industrie, et autres choses utiles au bien être et à la gloire de la patrie. Dès 1848 il déplorait les dangers de l'émigration et suppliait les Canadiens-Français de rester sur le sol de leurs pères et d'en exploiter les ressources. Il a combattu toute sa vie avec ardeur l'ivrognerie, par la prédication et l'établissement de sociétés de tempérance; il a organisé contre ce vice destructeur des croisades qui ont eu le plus grand succès.

Il a fait cinq voyages à Rome, et chaque fois il en est revenu plus zélé et plus attaché que jamais au trône pontifical.

On comprend les jouissances que le pieux évêque a dû éprouver au milieu des merveilles et des souvenirs les plus glorieux du catholicisme. En France, en Italie, à Rome surtout, on a été témoin de l'ardeur de sa foi et de sa piété, de ses efforts pour rendre ses voyages utiles à son diocèse. Le Souverain Pontife l'a honoré d'une manière spéciale et s'est plu à satisfaire tous ses pieux desirs.

C'est dans l'un de ces voyages, en 1854, qu'il composa un ouvrage sur le « Cérémonial des évêques », d'après les usages et traditions de l'Église de Rome. Cet ouvrage lui valut les félicitations les plus vives de la part du Souverain Pontife et de plusieurs des premiers personnages de la Cour romaine. Il avait déjà fait un traité sur ces questions, lorsque les Pères du premier concile de Québec avaient résolu d'adopter la liturgie romaine.

À son retour, en 1856, après deux années d'absence, il entreprit d'introduire, dans son diocèse, les rites et coutumes de cette liturgie. Le peuple, qui tenait à ses vieilles cérémonies françaises, s'en sépara avec regret et fit entendre des murmures; mais la tempête fut courte, on finit par se soumettre de bonne grâce aux réformes voulues par l'évêque, on s'est même habitué au collet romain et à l'absence du crucifix sur le Banc d'Œuvre.

L'épiscopat de Mgr. Bourget, depuis 1852, a été marqué par des événements importants; c'est l'époque de ses épreuves et de ses luttes.

Outre la question de la liturgie, il s'en est soulevé plusieurs autres qui ont vivement passionné l'opinion publique.

Le 8 juillet 1852, la cathédrale et le palais épiscopal, l'un des plus beaux édifices de la ville, construit depuis un an, devenaient la proie des flammes, dans cet incendie lamentable qui dévora une partie considérable de la ville. Lorsqu'il fut question de rebâtir la cathédrale et l'évêché, des difficultés s'élevèrent entre l'évêque et les citoyens du quartier St. Jacques. Il souriait assez à monseigneur d'aller s'établir sur le plateau situé au coin des rues St. Denis et Sherbrooke, où on lui offrait un magnifique terrain, mais n'ayant pas trouvé les avantages qu'on lui donnait satisfaisants, en vue des projets qu'il entretenait au sujet de la future cathédrale, il alla se fixer au Mont St. Joseph, où il bâtit provisoirement une chapelle et un évêché.

Il est naturel que la population canadienne française ait vu avec peine son évêque bien-aimé, s'éloigner d'elle, mais les événements donneront raison à l'évêque avant longtemps, peut-être. La cathédrale destinée, dans la pensée de monseigneur, à être le plus beau monument religieux de l'Amérique, sera au centre de la population catholique de Montréal.

Puis est venue la fameuse question de l'Institut-Canadien, qui après avoir parcouru plusieurs phases, a atteint son zénith dans l'affaire Guibord.

Que la minorité ait bien fait de laisser l'Institut-Canadien, c'est douteux, elle aurait dû rester là et lutter vaillamment, au lieu de laisser le terrain à la merci des mauvaises influences, elle aurait dû chercher à réformer et non pas détruire une institution nationale, pleine de souvenirs patriotiques. Mais une fois la séparation faite,

une fois connu et constaté que l'Institut-Canadien avait des livres dangereux pour la jeunesse, celui qui, dans ce diocèse a reçu la mission et fait la promesse de veiller sur les âmes confiées à ses soins, pouvait-il s'abstenir? Non, sans doute. Mais dit-on, il aurait pu obtenir ce qu'il voulait par des moyens plus doux, sans soulever des aigreurs et des rancunes violentes, il aurait dû s'arrêter devant la tombe et ne pas poursuivre jusque dans la mort les membres de l'Institut-Canadien. Sans doute, dans une société comme celle-ci, où toutes les religions, comme toutes les nationalités, sont appelées à se rencontrer et à se mêler dans une foule de choses, les autorités religieuses doivent tenir compte des exigences de notre position et tempérer autant que possible la rigueur de certains principes. Mais jusqu'où doit aller cette latitude, cette modération dans l'application d'un principe? Qui doit décider cette question, si ce n'est l'évêque lui-même suivant sa conscience et des connaissances que lui seul peut avoir. Il est évident que pour les catholiques sincères il n'y a alors qu'une chose à faire, c'est de se soumettre ou d'en appeler à l'autorité supérieure.

Enfin à ces brûlantes questions est venue se joindre celle plus importante encore du démembrement de la paroisse de Montréal. Ici, c'est l'évêque contre le séminaire et le gouvernement. Croyant que dans l'intérêt de la population catholique de Montréal, il était appropos de diviser la paroisse de Montréal, Monseigneur entreprit de le faire. Le Séminaire qui possède de par la loi et les autorités ecclésiastiques, depuis un temps immémorial, le titre et les droits de curé de la paroisse de Montréal, et qui croyait répondre suffisamment aux besoins de la population catholique en établissant des succursales, soumit au souverain pontife les objections qu'il avait à se soumettre à tous les desirs de l'évêque. Plusieurs de ces objections furent maintenues, d'autres furent écartées, il y eut même des concessions de part et d'autre, et finalement un décret intervint autorisant l'érection canonique de nouvelles paroisses, à la condition que les curés seraient désignés par le séminaire et nommés par l'évêque.

De nouvelles difficultés surgirent alors au sujet de l'interprétation de ce décret, les messieurs du séminaire prétendant qu'il ne donnait pas à l'évêque le droit d'établir des paroisses purement canoniques, mais des paroisses ordinaires. Monseigneur, cependant, procéda à ériger des paroisses canoniques suivant le sens qu'il donnait au décret. Mais lorsque les curés des nouvelles paroisses voulurent avoir des registres, les autorités judiciaires refusèrent de leur en donner en disant que la loi ne reconnaissant pas les paroisses canoniques, le curé seul de la paroisse civile pouvait tenir des registres. Pendant ce temps là, le Séminaire appelait à Rome de la décision de l'évêque.

Il y a quelques mois, l'archevêque de Québec était chargé par les autorités romaines de faire une enquête sur certains faits se rapportant aux questions débattues et de faire rapport. La cause est donc en appel, et avouons-le, il faut qu'elle présente des difficultés pour que les autorités romaines chargées de la décider y consacrent autant de peine et un temps si considérable. Il est malheureux que cette affaire ait été portée devant le public sous des formes plus ou moins dangereuses, qu'elle soit tombée dans le domaine politique où elle a créé beaucoup de malaise.

Il est aisé de saisir la pensée qui inspire monseigneur dans ces questions, comme dans tous les autres actes de la vie, c'est de mettre complètement l'église du Canada sous le contrôle et la direction des doctrines et de la discipline romaines, de faire prévaloir le principe de l'autorité ecclésiastique dans toute sa plénitude vis à vis des fidèles et du pouvoir civil. C'est le principe que le séminaire et l'évêque ont cherché à faire triompher en commun dans l'affaire Guibord et que les tribunaux ont consacré. Réaliser cet objet est une bonne œuvre que tous les Canadiens-français doivent avoir à cœur, pourvu que cela se fasse avec prudence, en tenant compte du milieu où nous vivons, sans soulever inutilement des luttes qui ne pourraient qu'entraver la réalisation de cet objet. En vue des complications que l'avenir peut nous réserver, nous avons tout l'intérêt du monde à assurer, à couronner, pendant que nous le pouvons, l'édifice de nos libertés religieuses et nationales, à le mettre à l'abri des orages et des tempêtes.

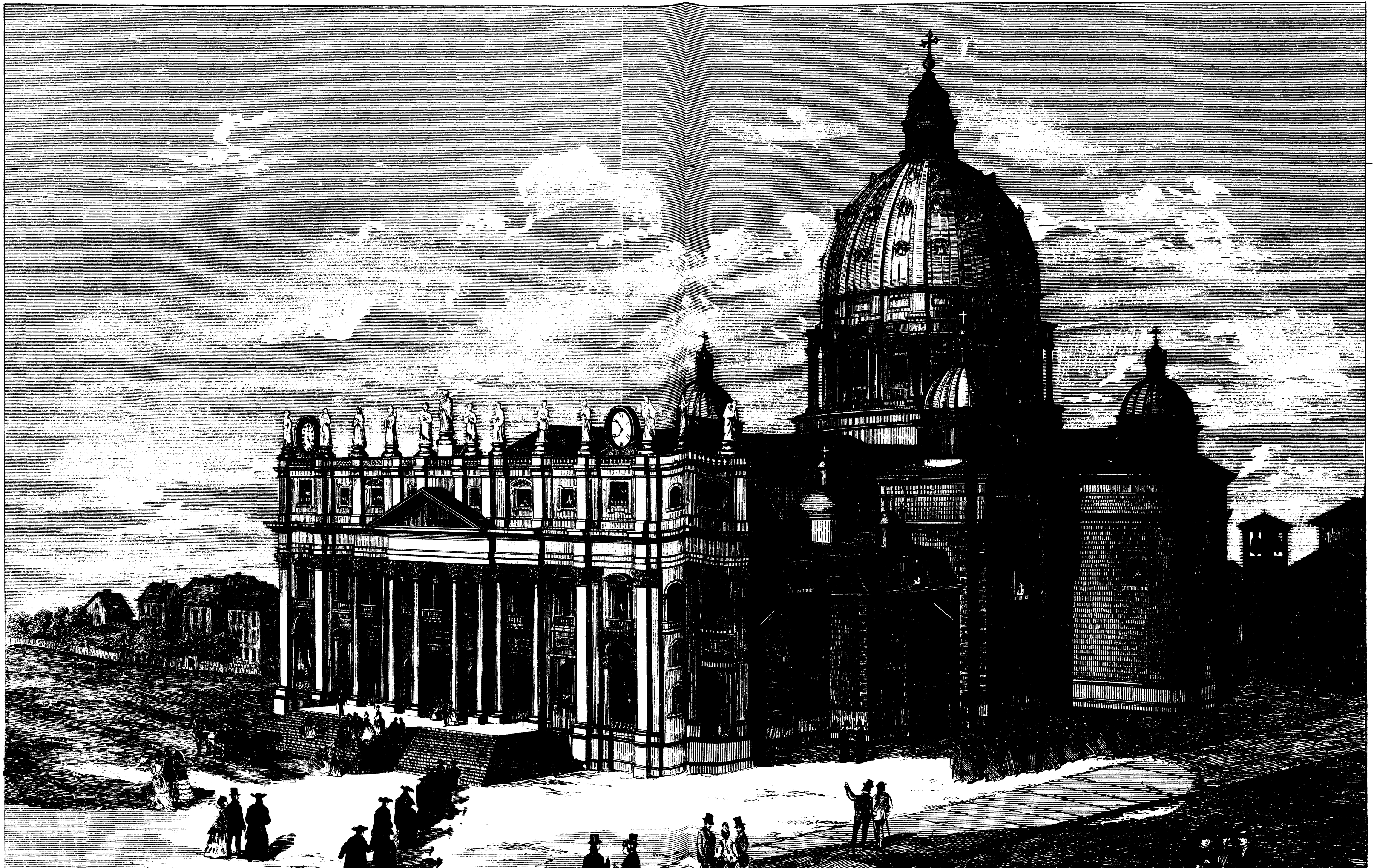
En politique, monseigneur Bourget a toujours fait preuve d'une grande prudence, il s'est appliqué à garder la neutralité entre les partis qui se disputaient les faveurs de l'opinion publique, même sur la question de Confédération. Lorsque le peuple fut appelé à juger la conduite de ceux qui avaient voté ce système politique sans le lui soumettre, on sait ce qui arriva. Monseigneur Bourget comprit que la religion n'était pas intéressée à prendre la responsabilité d'une constitution qui pouvait renfermer des dangers, il respecta les convictions



MGR. IGNACE BOURGET, ÉVÊQUE DE MONTRÉAL.



ASPECT DE LA SALLE D'EXERCICE, MONTRÉAL, APRÈS L'EFFONDREMENT DU TOIT DANS LA SOIRÉE DU 23 JANVIER DERNIER.





INTÉRIEUR DE LA BASILIQUE DE ST. PIERRE DE ROME.

A CEUX QUI N'ONT PAS RECU LA PRIME.

Plusieurs de nos abonnés qui résident dans des paroisses où nous n'avons pas encore d'agent, se plaignent de n'avoir pas reçu LA PRIME, quoiqu'ils aient rempli les conditions exigées. Nous leur dirons de patienter un peu. Nous sommes occupés à établir des agences partout, et sitôt un agent nommé, nous lui envoyons un rouleau de gravures pour les abonnés de sa paroisse. Chacun reçoit la Prime en bien meilleur état de cette manière. Le délai n'est que dans l'intérêt de nos abonnés. Chacun sera servi avec le temps. Prenez patience.

L'OPINION PUBLIQUE.

JEUDI, 8 FEVRIER, 1872.

UNE BELLE LOI.

Les premières épreuves du Code Municipal sont une disgrâce pour le pays. Un exemple entre vingt fera comprendre l'absurdité de quelques dispositions de cette loi.

L'un des articles du Code dit que les élections municipales devront avoir lieu le premier lundi de janvier, mais que des avis annonçant l'assemblée, devront être publiés et affichés. Supposez que les avis n'aient pas lieu, par malhonnêteté ou négligence, qu'arrive-t-il? Le gouverneur nomme les conseillers, et le secrétaire-trésorier peut être condamné à cinq piastres d'amende! En sorte qu'il est au pouvoir des secrétaires-trésoriers de défranchiser toutes les municipalités. La chose vient d'avoir lieu aux Tanneries des Rollands. La population, indignée, s'est adressée au tribunal qui s'est cru lié par la lettre de la loi. Le jugement était peut-être bon, mais alors que penser de la loi? Toutes ces libertés municipales tant vantées ne sont donc plus qu'une amère dérision.

L. O. DAVID.

L'ORPHELINAT DE LA RIVIÈRE MACKENZIE.

Voilà encore une bonne œuvre née du dévouement des Sœurs Grises et encouragée par Monseigneur de Montréal. Des collectes se font depuis quelque temps dans nos églises en faveur de cette œuvre. Donnons, donnons toujours à tous ces missionnaires, hommes et femmes qui vont porter notre foi dans tous les recoins de l'Amérique. Nous donnons souvent, il est vrai, à tout moment on fait appel à notre charité, mais ce que nous donnons n'est pas perdu même en ce monde. Il y a bien des moyens pour Dieu de rendre ce qu'on donne en son nom.

La sœur Lapointe, qui est venue de si loin demander des secours pour la mission dont elle est la Supérieure, doit partir le 25 avril prochain pour le théâtre de son dévouement avec deux autres sœurs: Sœur L. Gauthier, native de Boucherville, et sœur P. Daigle, de St. Ours.

Nous regrettons de ne pouvoir publier un rapport intéressant sur la mission de la rivière McKenzie.

L'EXCÈS DU MAL.

Le *Journal de Québec* a publié mardi, pour expliquer le rejet par le comté de Champlain, du règlement en faveur du chemin de fer du Nord, un article dans lequel il attribue ce regrettable événement à la conduite de certains membres du clergé, dont il signale les écarts dans un article sévère, mais nécessaire.

Les journaux protestants s'emparent de ces faits et les commentent de la manière la plus humiliante pour le clergé et pour notre nationalité.

Pauvre nationalité!

NOIRCEUR.

Monseigneur Wood, des Etats-Unis, dit que la prophétie de la grande noirceur n'est pas authentique et ne possède aucun caractère qui puisse engager les fidèles à y croire. Il dit qu'il vaut mieux croire ce que l'Eglise enseigne. C'est ce que disait le Rév. M. Lenoir, il y a quelques jours, à l'Eglise St. Jacques.

MÉMORIAL NÉCROLOGIQUE.

Multis ille bonis flebilis occidit.
HORACE.

Les funérailles du Chevalier Robert d'Estimauville ont eu lieu à St. Thomas, lundi dernier, le 25 courant. Un grand nombre de parents et d'amis s'étaient empressés de venir donner une dernière marque d'estime à celui qui avait su si bien s'attirer, grâce à ses talents et à son bon cœur, l'amitié de tous.

Allié aux familles de Léry, Couillard, Lemoine, Drapeau-Tessier, etc., M. d'Estimauville était l'un des représentants, en Canada, de cette vieille aristocratie française, qui illustra tour à tour de ses exploits le vieux et le nouveau monde. Il descendait, en ligne directe, de Jean-Baptiste-Philippe d'Estimauville, appartenant à l'une des plus anciennes familles de Normandie. Ce dernier, après avoir été attaché au service de Son

Altesse, madame la Duchesse de Bourbon, entra, en 1730, dans la compagnie des cadets gentilshommes, établie par le roi à la citadelle de Metz. Devenu capitaine, en 1733, d'une compagnie franche pour servir de garnison à l'île Royale, il fut plus tard, en 1755, décoré de la croix de St. Louis.

Comme on le voit, M. Robert, Chevalier d'Estimauville, était un véritable noble. Ses armes sont, des gueules à trois merlettes d'argent, deux en chef et une en pointe.

De son mariage avec mademoiselle Couillard, il laisse treize enfants qui le regretteront longtemps.

La Corporation fait en ce moment un autre recensement de la population de Montréal. Elle ne croit pas à celui du gouvernement et elle doit avoir raison.

REVUE ÉTRANGÈRE.

FRANCE.

Beaucoup de journaux allemands continuent à protester contre les armements et contre le budget militaire de la France. La *Gazette de Cologne* surtout insiste sur la nécessité pour l'Allemagne de ne pas s'exposer à un refus de paiement de la part de la France, qui, armée jusqu'aux dents, ne se résoudrait que très-difficilement à payer les trois milliards sans y être forcée les armes à la main.

"C'est pour éviter une nouvelle guerre, disent les officiers d'outre-Rhin, que l'Allemagne ne peut pas rester spectatrice indifférente devant les armements de la France."

La nouvelle pièce de Victorien Sardou, intitulée *Ragabas*, a donné lieu à des manifestations bruyantes au théâtre du Vaudeville à cause de certaines allusions favorables à l'Empire. Après la représentation, la foule s'est réunie en deux groupes distincts et s'est proménée sur les boulevards les uns criant "Vive l'Empereur!" et les autres "A bas les Bonapartes!"

Pendant un temps on craignit une émeute, mais heureusement qu'il n'en fut rien.

Le gouvernement, pour éviter toute agitation dangereuse, a donné ordre au général L'Amiral de suspendre la pièce, et de fermer même temporairement le théâtre si c'est nécessaire.

UNE CRISE.

L'Assemblée nationale, a adopté, par une forte majorité, un projet de loi qui autorise le gouvernement français à notifier la Grande-Bretagne et la Belgique de la fin des traités de commerce existant avec ces pays.

La motion de M. Duchatel pour le retour du gouvernement à Paris a été rejetée par 377 contre 318. On dit que Casimir Perrier menace de résigner par suite de ce vote.

Le vote de l'Assemblée contre la proposition de retour à Paris, a causé un grand désappointement.

M. Léon Say a l'intention de donner sa démission de préfet de la Seine en conséquence de ce vote, et l'on croit que M. Casimir Perrier insistera pour se retirer du ministère.

L'on craint des troubles en ce moment, et en conséquence, Casimir Perrier attendra pour donner sa démission.

Le duc d'Aumale et le prince Joinville ont écrit au journal officiel, disant que s'ils avaient été présents, lors du vote de la proposition Duchatel, ils auraient voté en faveur du retour de l'Assemblée à Paris.

ON QUE DIT THIERS.

Londres, 3.—Dans une récente conversation avec le général Billot, on rapporte que Thiers a dit: "Je suis sincèrement en faveur d'une république modérée, et j'ai toujours pensé qu'elle était possible, mais je vois maintenant que je me trompais, et, comme la république ne peut se maintenir même avec mon aide, je suis obligé de chercher le bonheur du pays ailleurs."

ANGLETERRE.

Les réclamations présentées par les Etats-Unis devant le tribunal de Genève causent le plus grand mécontentement en Angleterre. On sait que la commission de Genève siège en ce moment en vertu du Traité de Washington pour évaluer les dommages réclamés par les parties intéressées. Mais les Américains ne se contentent pas de réclamer les dommages directs causés par l'*Alabama* et autres vaisseaux de guerre, mais encore tous les dommages indirects causés au commerce et à la marine des Etats du Nord. Plusieurs journaux anglais parlent déjà de répudier le traité de Washington.

Le *Times*, l'organe par excellence du peuple anglais, suggère, l'autre jour, au gouvernement d'adopter quelque moyen qui amènerait sa retraite de la convention, et terminait un article par ces mots: "Nous ne pouvons acquiescer à la décision d'un tribunal que nous sommes résolus de ne pas reconnaître, si elle est contre nous."

IRLANDE.

Là, on se bat presque tous les jours dans les réunions publiques. Les Irlandais se préparent à frapper un grand coup contre les lois tyranniques qui pèsent sur eux, à avancer la cause de leur émancipation au moyen du "Home Rule." Au premier embaras sérieux de l'Angleterre, il y aura explosion de ce côté-là. Ce sera, cette fois, espérons-le, l'heure de la délivrance.

RUSSIE.

Un ukase impérial nomme le baron Von Offenbourg, ci-devant consul général à Bucharest, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la Russie auprès du gouvernement des Etats-Unis.

Par le même décret, M. Catacazy est attaché au bureau des affaires étrangères à St. Petersburg.

MEXIQUE.

Ce malheureux pays se débat toujours dans les horreurs de la guerre civile. Toujours la même histoire, des villes assiégées, des massacres, autant de prétendants que de généraux, de colonels et de soldats ambitieux.

Quel peuple! Pourquoi ces gens là ne se dévorent-ils pas une bonne fois et que ce soit fini?

PRÉVISION DE NAPOLÉON III.—"Si, dans six mois, dit-il, le duc d'Aumale n'est pas président de la République, et s'il ne rétablit pas le régime de 1852, la France viendra me chercher, et elle me trouvera."

ALBUM DE LA MINERVE.

Nous avons reçu le premier numéro de cette Revue; il contient le commencement d'un roman canadien, dû à la plume élégante de M. N. Legendre, Sabre et Scalpel, une histoire de Fenimore Cooper, la caverne d'or de Montcalm, un courrier des modes, des patrons de mode, etc., etc.

L'*Album* paraîtra deux fois par mois; le prix d'abonnement est de \$3 par an et de \$2 pour les abonnés de la *Minerve*. A toutes les deux livraisons l'*Album* contiendra une planche coloriée, gravée sur acier et une chronique de modes.

Les premiers littérateurs du pays ont promis de collaborer à cette Revue.

NOUVELLES CANADIENNES.

M. Gustave Gagnon, organiste de l'église St. Jean-Baptiste, à Québec, est de retour d'Europe, où il a passé deux ans.

Les Anglais du Fort Garry ont présenté une adresse à monseigneur Taché pour le féliciter de son élévation à la dignité d'archevêque.

Le procès de Tranchemontagne, accusé d'avoir tué M. Mac-Caulay, est terminé; les jurys ont rendu contre l'accusé un verdict "d'assaut."

M. le procureur-général Clarke a présenté un bill sur les élections contestées. Il en remet la décision aux tribunaux, comme cela se pratique dans la province d'Ontario.

Nous voilà distancés par la province de Manitoba!

UNE GRANDE ENTREPRISE.—Nous apprenons que MM. Sévère Rivard, Gustave A. Drolet, Ferdinand David, M. P. P., et Michel Laurent, ont acheté la belle propriété de M. Benjamin Comte, située au haut de la rue St. Denis, comprenant 106 arpents en superficie, pour la somme de cent vingt mille dollars (\$120,000).

Le *Moniteur Acadien* se plaint, avec raison, de l'injustice que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a mis dans la nomination des Inspecteurs d'Ecoles, d'après la nouvelle loi. Sur 14 qui ont été nommés à cette charge, il n'y a que 2 catholiques, quoique d'après la répartition de la population, les catholiques aient droit d'en avoir 5.

Un nommé Kelly, qui conduisait la voiture des prisonniers à Halifax, vient d'apprendre que son père et son frère sont morts en Angleterre, en lui laissant £7,000 en argent comptant, £200,000 en stock de banque, et trois bateaux à vapeur.

Les £7,000 et les steamers sont entrés en sa possession sans discussion.

Mais sa sœur a intenté une action pour obtenir l'adjudication des £200,000 de stock de banque.

ACCIDENT.—Un déplorable accident est arrivé, ces jours derniers, dans les chantiers de Welland. Un Canadien-Français, de Québec, travaillait sur un bâtiment, quand tout-à-coup huit gros madriers, partis d'un échafaudage supérieur, lui tombèrent sur la tête; le malheureux était assis, et il eut le corps courbé en avant et écrasé entre les jambes. Il a fallu dix-huit hommes pour enlever le bois qui lui était tombé sur le corps. Il n'est pas encore mort cependant.—*Etoile Canadienne*.

On parle d'établir, à Kamouraska, une usine pour préparer et mettre la sardine en boîte. M. Emile Bonnemant, doit se trouver mercredi soir chez M. Ivanhoe Taché et s'entendre avec les principaux citoyens du village et surtout avec les gens qui s'occupent de pêche.

Le capital de la société doit être de \$50,000.

Cette nouvelle industrie, la première de ce genre qui serait établie dans le pays, offre des avantages immenses et tout un avenir pour Kamouraska. Espérons que les personnes influentes du village sauront comprendre l'importance de cette industrie, et qu'elles ne manqueront pas de saisir cette occasion, qui fera du village Kamouraska, un des centres les plus importants du district de Québec.

Si M. Bonnemant réussit à Kamouraska, il passe de suite en France, où il doit se mettre en rapport avec quelques compagnies considérables qui exploitent cette industrie.

Les membres du parti national, de Québec, se sont réunis, samedi soir, dans la maison du Patronage et ont adopté le programme déjà approuvé par leurs amis de Montréal.

M. Joly présidait l'assemblée au milieu de laquelle on remarquait MM. Fournier, M. P. P. Plamondon, H. Taschereau, O'Farrell, Hector Fabre, L. H. Fréchette, Marceau, de Saint-Henry, P. Pelletier, M. P.

Il a été décidé qu'aux prochaines élections, des membres du parti national poseraient leur candidature dans tous les comtés de la province de Québec.

Voici les membres du comité de direction du parti national pour Québec:

Les honorables LeTallier de Saint-Just et I. Thibaudeau, et MM. H. G. Joly, T. Fournier, W. Laurier, C. A. P. Pelletier, C. H. Pozer, W. Hossack, H. Fabre, H. T. Taschereau, J. B. Parkin, Frs. Langelier, Dr. Baillargeon, Dr. L. J. A. Sinaud, M. A. Plamondon, M. A. Hearn, J. F. Peachy, J. O'Farrell, L. H. Fréchette, J. LeMesurier, C. J. L. Lafrance, J. B. Caron, J. B. Pruneau, Dr. Deguise, Ls. Bourget.

HONNEUR À QUI DE DROIT.—Dimanche soir, à l'Asile des Aliénés, à Beauport, la croix de chevalier de l'ordre St. Sylvestre a été présentée à M. C. Vincelette, surintendant de la maison. M. Vincelette s'est toujours distingué par son amour et son dévouement pour le Pape. Dans maintes circonstances il a donné des preuves de ce dévouement. On ne peut mieux imaginer toutes les occasions qu'il se crée et tous les moyens qu'il prend pour se montrer agréable et utile à Sa Sainteté. Non content de souscrire lui-même des montants considérables d'argent, il organise souvent des loteries qui réalisent de très-jolies sommes, toutes destinées à soutenir le Pape et à défendre la cause papale. Touchés de rencontrer un pareil dévouement au St. Siège, grand nombre de membres du clergé du diocèse et d'amis de M. Vincelette se rendirent, en octobre dernier, auprès de Mgr. Taschereau, pour le prier d'obtenir de Sa Sainteté, de reconnaître le dévouement de son serviteur. Mgr. Taschereau acquiesça avec empressement à la pétition, et il y a une quinzaine de jours, Sa Grâce recevait, pour M. Vincelette, le bref du St. Père, faisant de dernier chevalier de l'ordre St. Sylvestre avec la croix de l'ordre.

Après la cérémonie, les personnes présentes se sont réunies autour d'une table chargée de profusion et ont bu à la santé du Pape, proposée par Son Honneur le Maire, et à la santé de M. et Mme. Vincelette, proposée par M. le curé de St. Roch.

FERD. GAGNON,

Rédacteur, et Gérant pour les Etats de la Nouvelle-Angleterre (Vermont, Maine, New-Hampshire, Massachusetts, Connecticut et Rhode-Island) et l'Etat de New-York.

WORCESTER, MASS. JEUDI, 8 FEVRIER, 1872.

BULLETIN AMERICAIN.

L'événement de la semaine dernière, c'est la convention des "Infidèles," (sic) dans la salle Elliot, à Boston.

Cette classe d'individus ne croit pas à la bible et nie la divinité de Jésus Christ. Ils prétendent que toutes les sectes religieuses n'ont pas leur raison d'être, que la religion est un vain mot.

La convention avait pour but de prélever des fonds pour l'érection d'une bâtisse en l'honneur de Tom Paine, un infidèle de la plus belle eau. Il y eut plusieurs orateurs, entr'autres un M. Higgins, de Montreal, qui s'est élevé à un tel diapason d'éloquence que ses auditeurs l'ont plusieurs fois applaudi. Racontant ses troubles avec les calvinistes du Vermont, il s'écria, dans un moment d'inspiration: "J'ai été nu-pieds jusqu'à l'âge de 12 ans, et, après ces troubles, il m'a fallu laisser un deminot de chevilles dans les montagnes Vertes!!!!"

Il s'est rencontré, dans l'auditoire, un brave homme, qui, invité à prendre la parole, a débuté par cette belle phrase: "Il y a un Dieu, et vous travaillez en vain à vous convaincre du contraire."

Les "Infidèles" se sont empressés de mettre le "chrétien" au silence. Ces faits se passent dans la prétendue Athènes de l'Amérique et personne ne s'émue de cet état de décadence. L'opinion populaire aux Etats-Unis, ne semble s'émouvoir qu'à la nouvelle d'un assassinat ou d'un vol considérable. Oh! alors, les journaux deviennent charlatans, et tous, riches, pauvres, vieux et jeunes, s'arrachent les feuilles publiques, on fait des commentaires, on se nourrit des détails du drame pendant un mois. S'agit-il d'événements où la morale est en jeu, on laisse passer, sans faire aucun cas, sans songer que les idées subversives émises publiquement, ostensiblement, conduisent à la destruction de l'ordre social. C'est ainsi que, bien loin de s'interposer, l'opinion populaire, en ne s'affirmant pas, semble favoriser la propagation des idées de l'Internationale.

Le centre d'action de cette société est à New York. Depuis un mois, 16 sociétés sœurs ont été fondées dans les divers Etats de la République. Encore 20 ans de cette somnolence morale, et les habitants de la République de Washington seront sous le contrôle immédiat de gens sans principes, qui feront subir le joug du despotisme à ceux-là même qui leur auront donné champ libre par leur insouciance en matière de religion et d'ordre social.

On semble, aux Etats-Unis, ne pas ajouter foi à ce grand principe que la licence n'est pas la liberté.

L'existence de la République américaine est sourdement menacée par l'éruption du volcan de toutes les passions, de toutes les fausses idées, de toutes les ambitions fourvoyées et non repues; quand le cratère de ce volcan sera ouvert, il est probable que plus d'une liberté sera engloutie par les laves ensanglantées qui se répandront de toutes parts. Toutefois, il est possible que l'influence salutaire du catholicisme, qui s'accroît de jour en jour, forme une digue puissante à ce débordement d'idées impies et anti-sociales. Espérons-le.

Le comité des voies et moyens a donné audience à plusieurs commerçants de bois, représentant un capital de cent millions de piastres. Ces messieurs ont tous demandé l'abolition du droit sur le bois canadien. Seuls, les commerçants du Maine et du Michigan sont opposés à cette abolition du droit; mais il est plus que probable que le bois sera admis en franchise avant long-temps.

Un million de piastres a été voté pour l'érection de nouvelles bâtisses publiques à St. Louis Missouri. \$50,000 ont aussi été appropriés pour les frais de réception de l'ambassade japonaise.

Le secrétaire du trésor, M. Boutwell, est d'opinion que les revenus sont assez abondants pour pouvoir réduire les taxes de \$32,000,000. C'est une bonne nouvelle que les sénateurs et les députés ont accueillie avec plaisir.

On s'occupe, en ce moment, de remanier le tarif en conséquence. Parmi les articles qu'on demande d'admettre en franchise, on remarque le bois, tous les articles qui entrent dans le département des arts et manufactures et qu'on ne trouve pas aux Etats-Unis, les livres publiés en langue étrangère, le bois et articles pour piano, les caractères d'imprimerie. Si ces articles sont tous admis en franchise, les relations avec le Canada seront plus favorables au commerce des deux pays.

On demande encore une réduction des droits d'entrée sur les peaux et le cuir, une réduction de 50 par cent sur le sel et que le droit de douane sur le charbon bitumineux ne soit que de 50 cents par tonneau.

La Nouvelle-Ecosse devra grandement bénéficier de cette dernière mesure, si elle est adoptée.

Voici un excellent projet de M. Pomeroy. Il demande qu'une partie des terres publiques soit concédée aux nègres, afin qu'ils s'y établissent en colonie. Cette demande est appuyée par de nombreuses pétitions d'esclaves du Sud. Si ce projet devenait fait accompli, il est probable que les Ku-Klux et autres sociétés secrètes, contre les libertés et la vie des noirs, cesseraient d'exister et que le Sud serait tout à fait pacifié.

Le projet du télégraphe postal est renvoyé aux calendes grecques. On attend le résultat de l'élection présidentielle, pour s'en occuper activement.

Ce télégraphe coûtera près de \$60,000,000, et les dépenses annuelles seront de \$10,000,000.

Une scission est imminente dans le parti républicain. Les partisans du général Grant ne voient pas d'un bon œil les menées de Carl Schurz, le sénateur allemand.

On parle de Sumner comme candidat à la présidence. Son programme réunirait toutes les fractions et tous les partis, depuis les partisans du suffrage des femmes jusqu'aux partisans de la réforme du travail. On espérerait par là empêcher la réélection du général Grant.

Encore un imbroglio! Les Etats-Unis font les gros yeux à la Puissance de Venezuela. La saisie de vaisseaux appartenant à la compagnie américaine de transport, est le dernier sujet de difficulté. Venezuela se refuse, de plus, à payer les réclamations américaines qu'elle avait reconnues devoir par le traité de 1866, mais les Etats-Unis sont conciliants depuis 1865.

Auburn Maine, est une petite ville de 5,000 âmes au plus. Il s'y fabrique cependant 1,000 paires de chaussures par heure. On y emploie, chaque année, 500 quarts de farine pour faire la colle d'empêche. Voilà l'industrie!

Mais Chicago!! Vous n'en dites plus rien. Voici des nouvelles importantes de la reine de l'Ouest. Le président du comité des situations, publié dans les journaux que les ouvriers du Canada et de quelques parties des Etats-Unis, se trompent grandement en venant chercher de l'ouvrage à Chicago. Il y a déjà trop d'ouvriers sans emploi. Avis aux intéressés.

Les Etats-Unis sont décidément le pays de toutes les merveilles. Dans nul autre pays, on ne voit des billards comme celui d'une taverne dans le Kansas. En voici la mirobolente description. Au milieu du plancher une énorme boîte remplie de sable fin et durci, le tout recouvert de huit verges de coutil bleu. Pour les poches, 4 vieilles bottes; pour les queues, des manches de pioches tout brisées; pour les boules, des œufs couillés et durcis, et comme complément, on se sert de pommes sèches, sur une corde à luga, pour compter les points. Bitez cela, si vous pouvez.

FERD. GAGNON.

P. S.—En fermant ma lettre, la dépêche m'arrive que la dette des Etats-Unis a été réduite de \$5,633,461.64 pendant le mois de janvier.

F. G.

FAITS DIVERS.

TRIPLE CONDAMNATION A MORT.—Cinq individus, trois hommes et deux femmes viennent répondre devant la cour d'assises siégeant à Chartres, de deux assassinats et de vols. Ces crimes furent commis à l'aide de la confusion que jetait l'approche de l'ennemi. Un sixième accusé devait être placé près de ses complices, mais il s'est pendu dans la prison de Châteaudun.

C'est dans la nuit du 19 septembre, le jour où l'on signalait l'approche des armées allemandes que les époux Chesneau, revenant du marché de Bonnetable, trouvèrent la mort dans la grange où ils couchaient. Ils passaient dans le pays pour posséder de l'argent, malgré l'extrême économie de leur vie. Les assassins volèrent de 5 à 6,000 francs. Une somme presque égale échappa à leurs recherches, cachée qu'elle était dans de vieux linges.

On arrêta d'abord Guénard et Quillou. Leur réputation était équivoque; l'armée d'invasion approchait, elle occupa le pays, et le cours de la justice se trouva suspendu. Les inculpés furent remis en liberté, la perquisition faite chez eux n'ayant amené aucun résultat.

Ils revinrent au village où les crimes avaient été commis. L'un d'eux parla plus qu'il ne convenait. On avait d'ailleurs remarqué le changement de leurs habitudes. L'instruction fut reprise, et bientôt les aveux partiels des accusés, leurs dénégations réciproques permirent de déterminer la part prise par eux aux crimes.

L'instigateur de l'assassinat et des vols est Guénard. Il avait communiqué son projet criminel à Proust, à Quillou, à Germond: "Que craignez-vous, leur disait-il, il n'y a plus de gouvernement, plus de gendarmes, plus rien."

Germond, sergent de la garde nationale, désigna Guénard et Quillou, pour le service de minuit, à quatre heures du matin. A minuit, les quatre assassins se réunirent près du jardin de Proust. Pour affermir leur courage, ils burent ensemble, une bouteille d'eau-de-vie que Germond s'était chargée de fournir; les mains tremblaient à Guénard d'impatience.

C'est lui qui, familier de la maison, entra le premier dans l'étable: "Bonsoir, dit-il, père Chesneau, il ne fait pas bien chaud. Il fait bon dormir dans votre étable. C'est vrai, répondit Chesneau, je me suis mis à côté de ma vache pour n'avoir pas froid." A ces mots, Guénard sort, appelle ses complices, et se précipite sur Chesneau que Proust saisit à la gorge. Le vieillard se débattait faiblement. Guénard se relève, met Germond à sa place pour achever avec Proust d'étouffer l'homme qui râlait, et prenant Quillou, il court à la grange, tous deux s'emparèrent de la femme, la jettent sur un tas d'orge et l'étranglent.

Guidés par Guénard, Proust, Germond et Quillou pénétrèrent dans la maison; ils ouvrirent les meubles dont Proust avait trouvé les clés dans la poche de la femme Chesneau. Ils découvrirent une partie de l'or caché sous les hardes; ils l'emportèrent au jardin de Germond, isolé du hameau, et le divisèrent aux quatre coins d'un mouchoir étendu sur le sol en quatre lots, chacun d'environ 12 à 1,500 francs.

La femme Quillou est compromise par son mari, qui déclare lui avoir remis 16 à 1,700 francs, en lui en disant l'origine.

Toutefois le jury a rapporté en sa faveur un verdict d'acquiescement.

La femme Proust a obtenu des circonstances atténuantes. Quant à Guénard, Quillou et Proust, ils sont condamnés à la peine de mort.

Le successeur probable du célèbre John Fisk qui a été dernièrement assassiné à New-York, paraît devoir être un certain Henry Smith, de la même ville. Voici ce que la Tribune de Chicago dit de ce nouvel agioteur:

"M. Smith, dit ce journal, est un jeune homme actif, énergique, ambitieux et très clairvoyant. Il faisait naguère partie de la société de Fisk, Gould et Martin, mais s'en est retiré il y a quelque temps pour spéculer pour son propre compte. Il passe sa vie dans la rue Wall, et opère exclusivement sur les parts de chemins de fer, et quelquefois il gagne des millions. On nous informe que l'an dernier il a fait quatre millions de piastres, et qu'il vaut maintenant sept à dix millions de piastres. C'est un spéculateur hardi et sans peur, et, une fois qu'il a calculé ses chances, persiste à aller de l'avant jusqu'à ce que le succès couronne ses efforts. On ne peut pas dire qu'il est extravagant, sauf ce que toute spéculation a d'extravagant, mais il prend une détermination et alors il est hardi et sans crainte dans l'exécution de ses plans. On dit qu'il sera le surintendant de quelque grand compagnie de chemin de fer, vu les immenses intérêts qu'il possède dans ces compagnies. Vaunderbilt, Gould et autres princes de la finance, reconnaissent dans M. Smith un émule digne d'eux, et prédisent qu'il commandera bientôt dans la rue Wall. Quand à son honnêteté dans les affaires, il en a autant qu'aucun de ses confrères spéculateurs."

Un journal de San Francisco rapporte le fait suivant:

Dernièrement, un soir qu'il pleuvait, un jeune garçon, en courant, heurta un chien qui était étendu sur le trottoir. Aussitôt, l'animal furieux s'élança sur l'enfant et le jeta à terre. Heureusement qu'un passant en lui donnant un violent coup de pied, l'empêcha de dévorer le pauvre jeune homme. Le chien abandonna alors l'enfant pour se ruer sur son nouvel assaillant et une lutte terrible s'en suivit. L'homme tomba sous le choc que lui donna le chien en se lançant sur lui et tous deux se roulèrent dans la boue. L'homme réussit à saisir le chien à la gorge qu'il ne lâcha point. Un charretier qui passait essaya de frapper le chien avec un bâton, mais il était si difficile de ne pas atteindre l'homme que celui-ci le pria de ne pas exécuter son projet. La lutte durait depuis environ trois minutes et plusieurs personnes averties par le jeune garçon qui s'était sauvé dans un jardin, arrivaient au secours de l'homme, quand un bruit semblable à celui que produisent des copeaux secs que l'on casse, se fit entendre, et l'on vit le chien cesser la lutte de lui-même la langue pendante, noire et lacérée.

L'homme se releva aussitôt tenant toujours d'une main le chien à la gorge et pendant qu'il étendait l'autre pour saisir un bâton qu'on lui apportait. Puis s'élevant promptement de toute sa hauteur, il en asséna deux ou trois coups sur la tête du chien qui expira bientôt. L'homme avait la figure déchirée, mais à part cela, grâce à la force de sa poigne, il ne reçut aucune blessure mortelle.

On lit dans le Louisville Journal du 22 courant:

Vers dix heures du matin, une affaire des plus tragiques a eu lieu dans la partie Est de cette ville. Théodore Thome, un jeune homme appartenant à une respectable famille, était, depuis environ un an, sujet à des attaques d'aliénation mentale. Pour cette raison, la société qui existait entre lui et M. Green, épicier, son beau-frère, avait été dissoute. Cependant, Thome demeurait encore avec son beau-frère. La famille Green demeurait au-dessus du magasin. Ce jour-là, Thome pénétra dans les appartements de la famille Green, avec laquelle il s'entretenait sans donner plus de preuves qu'il n'était pas dans son état ordinaire. Tout à coup, sans dire un mot, il sortit de dessous son habit un pistolet à sept coups. Il tira d'abord deux coups. Une balle atteignit sa sœur, madame Green, à l'estomac, la seconde balle pénétra dans les intestins. Madame Green tomba en poussant des cris déchirants, ce qui fit accourir une de ses petites filles, âgée de 12 ans. Thome fit feu une seconde fois et la balle blessa l'enfant à l'estomac. Une autre petite fille, âgée de 8 ans, accourut à son tour et tomba blessée à la hanche. M. Green, entendant les cris de sa femme et de ses filles, accourut à son tour et resta comme paralysé en présence du spectacle navrant qu'il avait sous les yeux. Dès que Thome l'aperçut, il dirigea le pistolet sur M. Green, mais celui-ci réussit à faire dévier le pistolet. Alors Thome, dont les yeux flamboyants étincelaient de folie, s'écria: "Je suis venu pour vous tuer, vous et toute la famille!" Et trompé dans sa tentative de tuer son beau-frère, il se tira un coup de pistolet dans la tête. La balle glissa sur un os, et il eut assez de force pour s'élaner comme un furieux hors de la maison. Il se rendit en courant chez le Dr. Cook dans le plus pitoyable état. Le docteur lui demanda ce qu'il avait.

—Oh! j'ai reçu une balle!

—Et qui a tiré sur vous?

—Moi-même! J'ai tué ma sœur et ses filles, mais je ne les ai pas vues tomber, et quelqu'un doit avoir guidé le pistolet au moyen d'un charme.

Puis il ajouta:

—Mon Dieu! et il plaça son visage dans ses mains et se prit à pleurer et paraissait très-abattu.

Thome a été conduit à l'hôpital. Le Dr. Cook n'a aucun doute qu'il ne soit fou.

TRISTE.—Le 10 janvier, une jeune femme de 23 ans, la veuve D... qui avait perdu son mari dans la funeste journée de la bataille de Montretout, a été trouvée morte, par asphyxie, dans une modeste chambre qu'elle occupait au cinquième étage d'une maison de la rue des Barres Saint-Gervais. Des exhalaisons carboniques avaient tout à coup pénétré dans le logement d'une voisine, qui s'était mise à en rechercher la cause et, l'ayant trouvée, avait aussitôt donné l'alarme. On était accouru de tous les étages, et, la porte enfoncée, on avait aperçu la jeune veuve, immobile et les traits pâles, étendue sur un lit d'une propreté rare. Des rideaux frais et blancs l'entouraient; il était recouvert d'une percale bleue toute neuve.

Vêtue d'une robe de mousseline blanche, celle qu'elle portait, sans doute le jour de son mariage, car sur une chaise placée auprès du lit étaient déposés la couronne et le bouquet d'orange traditionnels, cette femme tenait dans sa main droite raidie une feuille de papier à lettre de couleur rose, qu'on n'a pu en retirer qu'avec peine, et qui contenait les lignes suivantes d'une écriture presque illisible:

"Privée de ressources et de toute espérance, je vais rejoindre dans la tombe, un époux tendrement chéri que mon cœur ne peut oublier.

"Priez pour lui, priez pour moi."



SERVICE DES PHARES

DEPARTEMENT DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES,

OTTAWA, 8 Janvier 1872.

Des SOUMISSIONS cachetées seront reçues à ce Département jusqu'à VENDREDI, le 9 FEVRIER prochain à MIDI...

L'Huile devra être non explosive à une pression de 110° Fahrenheit. Elle doit être sans aucune altération et addition de substances étrangères.

L'Huile devra être livrée dans des quarts cerclés en fer, contenant de 35 à 42 gallons chaque.

Les quarts doivent être fournis par le contracteur, et le coût doit être compris dans le prix de l'huile.

Le transport de l'huile du chemin de fer, dépôt ou navire au quai ou place indiquée pour la livraison, doit également être à sa charge.

Avant acceptation des livraisons, il y aura lieu à l'inspection et à l'épreuve par l'Agent désigné par le département.

De 20,000 à 25,000 gallons à Halifax, N. E., moitié le 25 Mai 1872, et le reste le 10 Juillet.

6,000 à 8,000 gallons à St. Jean, N. B., 10 Juin 1872

Les offres seront reçues pour la quantité totale ou pour un des lots sus-mentionnés, pour un an ou un terme quelconque n'excédant pas trois ans...

BATEAU A VAPEUR.

Des OFFRES seront aussi reçues comme ci-dessus pour un Steamer convenable pour la livraison de l'huile et des provisions aux Phares au-dessus de Montréal...

P. MITCHELL,

3-5 b Ministre de la Marine et des Pêcheries.

A VENDRE, à St. Pacôme, un CHEVAL TROTTEUR, de première force.

QUARTIER ST. LOUIS

POUR CONSEILLER:

CHARLES GAREAU

3-5 b

LIBRAIRIE NOUVELLE

ALPHONSE DOUTRE ET CIE., (Coin des Rues Notre Dame et St. Gabriel.) MONTREAL.

Reçoivent constamment ce qu'il y a de plus nouveaux en ROMANS, DROIT, MEDICINE, MUSIQUE, etc.

DEMENAGEMENT.

M. J. BISAILLON avertit ses pratiques et le public en général qu'il vient de transporter son Etablissement de perruquier aux Nos. 208 et 205 rue Notre Dame...

Institut Telegraphique de la Puissance.

89, RUE SAINT JACQUES, MONTREAL, P.Q.

GEORGE E. DESBARATS, Propriétaire.

Etabli dans le but de qualifier des Opérateurs pour les nouvelles Lignes Télégraphiques qui se construisent actuellement par toute la Puissance du Canada et les Etats-Unis.

Ce Collège établi il y a trois ans, peut aujourd'hui être considéré comme une Institution permanente.

Le développement rapide et l'utilité du Télégraphe Electrique, et conséquemment la demande toujours croissante pour des Opérateurs de premier ordre...

La perspective pour les Jeunes Gens et les Dames qui étudient la télégraphie, de se procurer bientôt des situations lucratives, ne saurait être meilleure qu'à présent...

Les Elèves, en quittant l'Institut, reçoivent un certificat de capacité, qui leur permet de remplir de suite les vacances qui auraient lieu dans la Puissance du Canada et les Etats-Unis.

La connaissance pratique de la Télégraphie convient surtout aux Dames; et en effet, elles sont les Opérateurs favoris en Angleterre et en Amérique.

Il n'y a pas de métier ni de profession qui exige moins de travail, et en même temps où l'employé jouisse d'une plus grande liberté et d'indépendance;

LES DEVOIRS D'UN OPERATEUR.

Il n'y a pas de métier ni de profession qui exige moins de travail, et en même temps où l'employé jouisse d'une plus grande liberté et d'indépendance; car il est constamment maître de l'instrument qu'il dirige...

THOMAS MUSSEN,

Marchand en Gros et en Détail de SOIERIES et POPELINES IRLANDAISE, GANTS D'ALEXANDRE, et autres Fabricants de renom.

TAPIS ET PRELATS DE CHOIX,

De Velours, Bruxelles ou Tapestry.

ORNEMENTS D'EGLISES

Tentures pour Salons, Franges en Soie, etc., 257 ET 259, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL.

ON DEMANDE

DIX JEUNES GENS RESPECTABLES et trois DEMOISELLES pour se qualifier comme OPERATEURS TELEGRAPHIQUES.

Conditions: \$30 pour le cours complet, y compris l'usage des instruments et des fils télégraphiques.

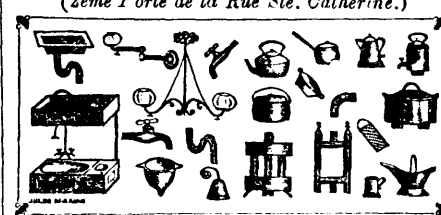
REFRIGERANTS PATENTÉS. DE \$8 A \$40.

Ces REFRIGERANTS ont plusieurs améliorations désirables qui ne peuvent être trouvées dans les autres...

COUCHETTES EN FER. FONDS A RESSORTS DE TACHER, OBJETS EN ETAIN ET VERNISSÉS.

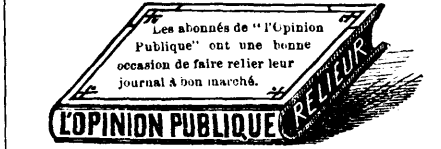
MEILLEUR ET CIE., 526, Rue Craig.

ETABLIS EN 1854. GEORGE YON, Plombier et Ferblantier.

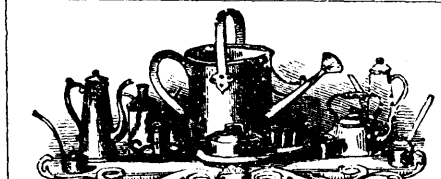


GEORGE YON se charge de toutes sortes d'ouvrages en Fer blanc, Zinc, Tôle de Russie, Tôle galvanisée...

J. D. NORMANDIN, RELIEUR, REGLEUR ET MANUFACTURIER DE LIVRES BLANCS.



No. 36 RUE ST. VINCENT, MONTREAL.



ATELIERS DE FERBLANTIERS ET PLOMBIERS.

T. St. George continuera à prendre des commandes pour posage de tuyaux à gaz et à l'eau...

\$30,000 VALANT EN HARDES FAITES DRAPS, TWEEDS, CASIMIRES

20 POUR CENT AU-DESSOUS DE LA VALEUR ORDINAIRE VENEZ ET JUGEZ.

LAURENCELLE & VARY. FABRICANTS DE CHAUSSURES DE GOUT Pour Dames et Messieurs.

'The Canadian Illustrated News'

Journal Hebdomadaire De Chronique, Littérature, Science et Art, Agriculture et Mécanique, Modes et Amusements.

SOUSCRIPTION D'AVANCE \$4.00 par an. PAR NUMERO 10 Centins.

CLUBS.

Chaque Club de cinq souscripteurs qui nous enverra \$20, aura droit à six copies pour l'année.

On recevra des annonces, en petit nombre, au taux de 15 centins la ligne, payable d'avance.

AGENCE GENERALE: 1--COTE DE LA PLACE D'ARMES--1 BUREAU DE PUBLICATION ET ATELIERS: 319--RUE ST. ANTOINE--319

SIROP DE GOMME D'EPINETTE ROUGE DE GRAY.

LES fiots de la Gomme d'Epine-Rouge dans les maladies des Poux, de la toux, de l'Asthme, de la Bronchite etc., sont vraiment tonnants.

HENRY R. GRAY PHARMACIEN, 144 Rue St. Laurent, MONTREAL.

AVIS.

LES ABONNES DE L'OPINION PUBLIQUE trouveront à faire encadrer leurs gravures à bas prix, chez N. RHÉAUME,

75--RUE ST. LAURENT--75

POUDRE ALLEMANDE, SURNOMMÉE



NE FAILLI JAMAIS ET VENDUE CHEZ TOUS LES ÉPICIERS RESPECTABLES.

CORNICHES, CORNICHES ROULEAUX, BAGUETTES A CADRES ET A ESCALIERS.

DEPARTEMENT DES DOUANES. Ottawa, 26 Janvier 1872.

F. X. BEAUCHAMP, Successeur de D. Smilie, BIJOUTIER ET IMPORTATEUR DE PIERRES PRECIEUSES.

O. DESMARAIS, PHOTOGRAPHE. (Coin des Rues Craig et St. Laurent.) MONTREAL.

'L'Opinion Publique'

JOURNAL POLITIQUE ET LITERAIRE Publié tous les Jaudis à Montréal, Canada.

ABONNEMENT \$3.00 par année Aux Etats-Unis 3.50 Par numéro 7 Centins

Tous ceux qui ne renverront pas le journal seront considérés comme abonnés.

Les journaux qui voudront bien échanger avec nous, ainsi que toutes lettres se rapportant à la rédaction...

Imprimé et publié par G. E. DESBARATS, 1, Côte de la Place d'Armes, et 319 Rue St. Antoine, Montréal, Canada.